



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mars 2026

2026-03-06

L'an deux mille vingt-six et le mardi dix mars à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,
Conseillers,

Absent excusé et représenté : Maryline Rivollet (Représentée par Estelle Milani)

Absents non excusés et non représentés : Léa Mollier

Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

Date de la convocation : 04/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

Objet : : Demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique **Programme ISERENOV**

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV. Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE à TE38.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal que la commune St Albin de Vaulserre sollicite l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant : « Réhabilitation d'une grange communale en un local communal en rez-de-chaussée en local technique / 1er étage en appartement » ;

Monsieur le Maire précise que l'aide financière est conditionnée à la cession exclusive à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux.



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULS

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 038-213803547-20260310-260306TE38-DE



Il précise également que TE38 pourra faire des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux objectifs du PNCEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet, « « Réhabilitation d'une grange communale en un local communal en rez-de-chaussée en local technique / 1er étage en appartement » » ;
- De demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



Le 10 mars 2026

Le Maire,
Cédric MILANI

